

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. ALLAERT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Montée de Guise - Travaux de réaménagement de l'accès - Convention à conclure entre la Ville et SCIC Habitat Bourgogne

Mme Popard, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

SCIC Habitat Bourgogne est propriétaire de 240 logements desservis par une voie piétonne dénommée « Montée de Guise », correspondant à une parcelle cadastrée n°488, rue de la Manutention, appartenant à la Ville.

Face à des nuisances rencontrées de façon récurrente sur ce site en matière de tranquillité publique, il apparaît nécessaire de prendre des mesures de police pour réglementer l'accès à la montée de Guise, en accompagnement de l'opération de résidentialisation portée par SCIC Habitat Bourgogne.

Ces mesures se traduiront notamment par la création par la Ville d'une clôture à barreaux d'environ deux mètres de hauteur et la mise en place de deux portillons d'accès.

Le coût total des travaux est estimé à 40 000 €, SCIC Habitat Bourgogne consentant à verser à la Ville une participation financière de 20 000 €.

Le système de contrôle d'accès sera pris en charge exclusivement (installation et entretien) par SCIC Habitat Bourgogne en sa qualité d'unique utilisateur du dispositif. La Ville autorisera SCIC Habitat Bourgogne à poser l'ensemble des dispositifs nécessaires à ce contrôle, ces derniers s'intégrant dans le cadre d'une réflexion plus large en vue de résidentialiser l'ensemble du site de la montée de Guise.

Le projet de convention, annexé au rapport, précise les modalités de financement, de gestion et d'entretien des installations.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et SCIC Habitat Bourgogne pour le financement des travaux de réaménagement de la montée de Guise, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

| RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |